

Conférence de Thomas Mayr-Harting sur l'Autriche et la sécurité de l'Union européenne (Paris, 30 avril 1996)

Légende: Le 30 avril 1996, lors d'un colloque international organisé à Paris par l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et par le Centre de réflexion et d'études sur les problèmes internationaux (CRESPI), Thomas Mayr-Harting, directeur politique adjoint au ministère autrichien des Affaires étrangères, décrit les enjeux de la politique européenne de sécurité sur la neutralité de l'Autriche.

Source: GRIBINSKI, Jean-François. L'Autriche, la Finlande, la Suède et la sécurité européenne. Paris: La Documentation française, 1996. ISBN 2110036222. "L'Autriche et la sécurité de l'Union européenne°: d'un vif intérêt à un engagement croissant", auteur:Mayr-Harting, Thomas, p. 69-74.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_thomas_mayr_harting_sur_l_autriche_et_la_securite_de_l_union_europeenne_paris_30_avril_1996-fr-eb45c063-616a-4bab-86d9-1329867d70f8.html

Date de dernière mise à jour: 13/06/2014

L'Autriche et la sécurité de l'Union européenne : d'un vif intérêt à un engagement croissant

par Thomas Mayr-Harting

Je suis très heureux d'avoir la possibilité de vous présenter la position actuelle de l'Autriche en matière de politique de sécurité. Le professeur Neuhold a déjà esquissé un bilan historique qu'il a conclu sur l'année 1989 que je qualifierais d'année fatidique.

Il est vrai que notre décision d'adhérer à la Communauté est plus ancienne que les bouleversements de 1989. Ce débat a commencé en 1985-1986 et l'Autriche a posé sa candidature en juillet 1989, c'est-à-dire à un moment où le mur de Berlin et le rideau de fer existaient encore.

Nous l'avons fait pour des raisons principalement politiques. Parce que de notre point de vue, l'Europe a toujours été une construction avant tout politique. L'Autriche a fait partie de constructions transnationales pendant plus de neuf siècles de son histoire millénaire et, pour nous, il s'agissait en quelque sorte de revenir aux sources. Un retour qui est arrivé plus tard que ce que l'on aurait souhaité en Autriche, et ce pour des raisons bien connues se rapportant à l'histoire d'après-guerre.

Évidemment, M. Neuhold vous a parlé de 1989, mais il y a aussi deux autres événements qu'il me semble nécessaire de souligner, étant donné le poids qu'ils ont eu sur notre façon de concevoir notre politique internationale et de sécurité : je pense à la guerre du Golfe et, postérieurement, à la tragédie sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

La guerre du Golfe nous confronta, pour la première fois depuis que l'Autriche avait regagné sa souveraineté, à une action militaire impliquant l'ensemble de la communauté internationale contre un agresseur. Dès lors, il devenait évident que si la communauté internationale agissait de manière solidaire, il ne pouvait plus y avoir de neutralité au sens classique du terme. C'est ainsi que nous avons soutenu cette action en accordant des droits de transit et de survol.

Le vice-chancelier autrichien de l'époque, M. Erhard Busek, avait déjà posé le problème de la manière suivante : « Entre le feu et le pompier, il ne peut pas y avoir de neutralité ».

Ceci me semble parfaitement résumer la position que nous devons adopter : au sein d'un système de sécurité collective, et entre la communauté internationale qui agit contre un agresseur et cet agresseur, nos obligations de solidarité priment le droit classique de la neutralité.

La deuxième expérience fut la tragédie yougoslave. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons eu la guerre à nos portes. Il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler que, dans le cas Slovène, les combats ont eu lieu près des postes frontaliers entre la Slovénie et l'Autriche.

Ceci a largement contribué à nous faire comprendre que l'Europe avait besoin de nouvelles structures de sécurité qui soient opérationnelles.

Ces considérations doivent permettre de comprendre pourquoi la décision d'adhérer à l'Union européenne, prise en juin 1994 par le peuple autrichien à une majorité écrasante des deux-tiers, est aussi justifiée pour des motifs de sécurité. L'Autriche, sa population même, voulait être ancrée dans cette zone de stabilité qu'est l'Union européenne.

Pour cette même raison, nous pensons qu'il est dans l'intérêt de l'Union européenne tout entière que cette zone de stabilité s'étende aujourd'hui à nos voisins d'Europe centrale et orientale.

Nous avons pris la décision d'adhérer à l'Union pour des raisons de sécurité et c'est la même conviction qui nous pousse à croire que l'Europe doit aujourd'hui développer ses instruments dans ce domaine.

Quel type d'instrument nous est nécessaire aujourd'hui ? Je pense, nous pensons tous – et c'est une des idées qui sous-tend l'initiative finlando-suédoise qui vous a été présentée –, que le problème de défense collective contre un agresseur n'est pas la question principale qu'il faut aujourd'hui étudier. Au sein de l'Union et dans les pays candidats, il n'y a d'ailleurs personne qui se sente aujourd'hui menacé par une agression directe contre son territoire.

Ceci est aussi vrai pour l'Autriche. Ce qui nous intéresse, ce sont des instruments qui nous permettraient de gérer les crises dans l'environnement immédiat de l'Europe, et donc dans le nôtre.

« Gérer des crises », cela signifie être capable de maintenir la paix, mais aussi de la rétablir, si cela est nécessaire, par l'utilisation de la force militaire. Dans le cas contraire, la menace est facilement perceptible : si l'Europe ne réussit pas à développer des instruments capables d'exporter la stabilité et la sécurité, nous risquons d'importer en Europe de l'instabilité et de l'insécurité. Or, il est évident que, compte tenu de la situation géographique de l'Autriche, ces effets seraient particulièrement préjudiciables en tout premier lieu pour mon pays.

C'est aussi pour cela que nous pensons que l'Europe intégrée, que l'Union européenne doit développer ces instruments et que la prochaine Conférence intergouvernementale doit nous aider à approcher de ce but.

Dans ce contexte, comme la Suède et la Finlande, nous considérons que le renforcement du lien entre l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale est primordial. Nous ne sommes pas parmi ceux qui sont pour le maintien du statu quo tel qu'il se présente aujourd'hui : deux organisations totalement indépendantes, avec seulement une coopération pragmatique et pratique le cas échéant.

Ce que nous voulons, c'est bel et bien le renforcement du rôle politique de l'Union européenne vis-à-vis de l'Union de l'Europe occidentale. Nous partageons, nous aussi, l'idée que l'Union européenne doit avoir la possibilité de donner des instructions, des directives à l'Union de l'Europe occidentale.

Nous pensons à ce propos que la nouvelle proposition finlando-suédoise d'insérer toutes les opérations de Petersberg dans le contexte de l'article J4 du traité sur l'Union européenne est une suggestion intéressante qui devrait être discutée et approfondie.

En affirmant que nous sommes pour le renforcement du lien entre ces deux institutions, nous nous déclarons prêts à supporter ce lien du côté tant politique qu'opérationnel. Comme la Suède et la Finlande, nous participons à l'opération de l'IFOR en Bosnie, situation inédite pour l'Autriche : c'est en effet la première fois que nous participons à une opération internationale sous le commandement de l'OTAN et sous l'égide du chapitre 7 de la Charte des Nations unies.

Nous avons, comme la Suède et la Finlande, une longue expérience dans les opérations des Nations unies pour le maintien de la paix. Plus de 30 000 soldats autrichiens ont participé à de telles opérations depuis 1960, et nous pensons que nous pouvons apporter cette expérience dans une construction commune et européenne. Mais il nous semble très important de pouvoir faire cela à droit égal avec tous les autres partenaires.

Sur ce sujet, il existe à l'heure actuelle un problème qui se pose pour la construction européenne. Comme vous le savez peut-être, la participation des États observateurs de l'UEO à une opération de cette organisation – nous sommes des observateurs de l'Union de l'Europe occidentale depuis 1995, c'est-à-dire depuis la date de notre adhésion à l'Union européenne – dépend d'une invitation formelle des membres de plein droit.

En outre, nos possibilités de prendre part à la préparation et la planification de ces missions restent, de loin, inférieures à celles de certains « non-membres » de l'Union européenne, comme la Norvège, l'Islande et la Turquie.

Il s'agit d'un sujet que devra traiter la conférence interministérielle de l'Union de l'Europe occidentale de

Birmingham qui commence la semaine prochaine ! On nous propose là, et le débat sur ce sujet est particulièrement laborieux, une formule de compromis. Celle-ci consisterait à dire que les membres de l'Union européenne pourraient s'associer à de telles opérations de maintien ou de rétablissement de la paix à la condition qu'il n'y ait pas une décision contraire de la majorité des États membres de l'UEO.

Ceci me semble être une proposition quelque peu absurde.

En effet, en 1998, l'Autriche sera présidente de l'Union européenne. Imaginons, dans cette hypothèse, que l'Autriche commence à mettre en place les décisions politiques pour une opération du genre de celle de Petersberg. Il s'ensuivrait qu'en voulant participer elle-même, avec ses propres moyens opérationnels, un vote majoritaire de l'Union de l'Europe occidentale pourrait empêcher sa participation, ce qui, vous le conviendrez, serait tout de même une situation un peu étrange.

Vous pourriez m'opposer l'argument selon lequel il suffirait à l'Autriche d'adhérer à l'Union de l'Europe occidentale. Vous pourriez m'objecter, car cette critique est souvent formulée, que notre pays tente de construire un système de sécurité « à la carte » nous permettant de participer aux opérations de Petersberg sans accepter d'autre contrainte en retour.

A cet égard, je vous ferais remarquer que les États membres de l'Union sont presque unanimes à considérer qu'il faut d'abord progresser dans le domaine de la gestion des crises. Tous considèrent cela comme une priorité dans l'agenda de la Conférence intergouvernementale.

Je voudrais aussi souligner que, dans la situation actuelle, le choix de participer ou de ne pas participer à des opérations de Petersberg est aussi ouvert aux membres de plein droit des alliances militaires. Prenez l'exemple de l'IFOR : les contributions des uns et des autres sont bien différentes, même en ce qui concerne les membres de l'OTAN.

En outre, et il s'agit d'une critique qui est souvent formulée, vous pourriez nous dire que participer avec vous à des opérations de type Petersberg ne vous donne en aucun cas la garantie que nous continuerons plus tard dans le cadre de constructions ultérieures. A cela, je répondrais que la position autrichienne est dynamique.

Nous acceptons la perspective d'une politique de défense commune qui pourrait, le moment venu, conduire à une défense commune. Nous l'avons déjà acceptée, sans aucune réserve, lors de notre adhésion à l'Union européenne.

Mais il est clair que cette construction doit se faire étape par étape. Nous espérons que la Conférence intergouvernementale nous permettra de franchir, dans un esprit de solidarité, la première de ces étapes, la plus urgente, celle concernant le chapitre « gestion des crises ».

En même temps, je voudrais souligner que le gouvernement autrichien a déjà établi un calendrier afin de réfléchir sur notre politique de sécurité au-delà de l'échéance de la Conférence intergouvernementale.

Dans cette optique, le pacte de coalition que les deux partis politiques qui forment le gouvernement actuel ont conclu il y a peu de temps prévoit pour le premier trimestre de 1998, au plus tard, un rapport du gouvernement autrichien destiné au Parlement. Celui-ci devra traiter de toutes les options susceptibles de nous associer davantage à la sécurité de l'Union européenne, y compris de la question de l'adhésion de l'Autriche à l'Union de l'Europe occidentale, option d'ailleurs expressément mentionnée dans le programme gouvernemental. Il est donc clair que notre approche n'est pas statique.

Comme le disait Robert Schuman, « l'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Le temps nous semble venu d'appliquer cette maxime à la politique de sécurité européenne. L'Europe de la sécurité a besoin de réalisations concrètes. L'Autriche est prête à y participer.